

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/20206

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19H00

Présents : M Éric MARTINEZ, MME Corinne LOMBARD, M Joël ANDRE, M Bertie ABOUHAB, MME Marilyne MARCHETTI, M Thierry VALLIN, MME Camille SAPPPIA, M Alain MEISSIREL

PROCURATIONS :

Absents : Mme Chantal DONNEAUD, M Jan VAN DEZANDE, Mme Patricia BIASETTI

Secrétaire : Bertie ABOUHAB

Monsieur le maire Constate qu'il y a le quorum 8 votants.

Monsieur Bertie ABOUHAB est nommé secrétaire,

Monsieur le maire demande l'ajout de la délibération portant vente de terrain pour la parcelle B633 de 135m².

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, adopte la délibération.

Adoption du procès-verbal du 29 avril 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité adopte le PV du 29/04/2026.

Délibération Tarifs de l'Eau 2025 et 2026

Monsieur le Maire, Éric MARTINEZ, expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, dans le cadre de l'évolution de la politique de l'eau un dispositif d'accompagnement financier dépend du prix de l'eau pratiqué par la collectivité, de l'installation de tous les dispositifs de comptage. Monsieur le Maire Éric MARTINEZ propose le prix de l'eau à 1.30€ le M³ afin de pouvoir bénéficier des subventions pour mettre aux normes toutes les sources existantes. Monsieur le Maire Eric MARTINEZ précise que les redevances et taxes, (redevance consommation eau potable 0.39€/m³, taxe redevance performance 0.06€/m³) dues par les abonnés sont facturées conformément à la loi.

Vu l'augmentations du prix au M³ et des taxes,

VU que sur l'année 2026 les abonnés recevront, la facturation de 2025 non effectué par la précédente municipalité et celle de l'année en court,

Monsieur le Maire propose que la commune pour la facturation 2025 et la facturation 2026, prenne en charge pour les particuliers une partie afin que ceux-ci ne subissent pas une forte augmentation.

Pour les commerces seront pris en charge par la commune le branchement habitation, afin qu'ils ne subissent pas également une augmentation démesurée

La répartition se fera de la façon suivante :

	NBR M3	Prix du M3 1.30€	TAXE conso eau potable 0.39	redevance performance eau 0,06	Prise en charge	PRIX TOTAL
1 Branchement	120 M3	156€	46.8€	7.20€	52€	158.00€
2 Branchements	240 M3	312€	93.6 €	14.40€	104€	316€
Restaurant	250 M3	325€	97.50 €	15€		437.50€
Hôtel Restaurant Refuge / Maison d'hôtes/ojj	300 M3	390€	117.00 €	18€		525€
Camping	360 M3	468€	69.60 €	21,6€		630€

Pour le centre d'Épinay sur seine le forfait est de 3500€

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ ABSTENTION	0
▶ CONTRE	0
▶ POUR	8

▶ **APPROUVE** les tarifs pour 2025 et 2026

▶ **AUTORISE** le Maire à procéder à la facturation

Délibération travaux de sécurisation de voirie demandes de subventions

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance les demandes de subvention souhaite réaliser des travaux de sécurisation de voirie afin d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les risques liés à la circulation.

Le projet prévoit notamment : la mise en place de signalétiques horizontales et verticales afin de sécuriser la traversée des villages de Val d'Oronaye.

Vu l'article R 2334-10 du code général des collectivités territoriales fixent les principes et modalités du versement aux communes ou à leurs groupements du produit des amendes de police en matière de circulation routière,

Afin de financer cette opération Monsieur le maire propose de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le coût prévisionnel de financement :

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	PU	Quantité
Préparation et mise en œuvre d'une signalisation horizontale en peinture homologuée		
Bande d'axe	1.85	1460 ml
Place VL	18	121 U
Place PMR sans fond bleu y compris logo	65	2 U
Cédez le passage	45	8 U
Passage piétons	10.80	57 m2
Ligne d'effet de feux tricolores	6.5	2 U
Fourniture et pose d'une signalisation verticale de gamme petite-classe2- y compris massif de scellement sur support 80x40(hauteur 3500mm)		
Panneaux de type A13b+M9z	280	2000
Dépose de panneaux existants y compris supports	30	2000
Amenée, repliement du matériel de marquage et de l'équipe	200	1000

MONTANT DES TRAVAUX (T.T.C.) :

8344.74 €

FINANCEMENT :

- Département 04 **50%**
- Autofinancement TTC

3476.97€

4867.77 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ ABSTENTION	0
▶ CONTRE	0
▶ POUR	8

- ▶ **APPROUVE** la demande de subvention
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents

Délibération réaménagement de l'aire de jeux à Larche Commune de Val d'Oronaye demandes de subventions

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune souhaite procéder au réaménagement de l'aire de jeux à Larche destinée aux enfants afin d'améliorer les équipements publics et les cadres de vie des habitants.

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 221-3 à L. 221-9 ;

Vu le code pénal, et notamment son article R. 610-1 ;

Vu le décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

Afin de financer cette opération, Monsieur le maire propose de solliciter des subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

PLAN DE FINANCEMENT :

MONTANT DES TRAVAUX (TTC.) :	9565.5 €
Sols :	7287.90 €
Jeux :	2277.60 €

FINANCEMENT :

• DETR 50%	3985.62 €
Autofinancement	5579.88 €

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ ABSTENTION	0
▶ CONTRE	0
▶ POUR	8

- ▶ **APPROUVE** la demande de subvention
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Délibération Acquisition mobilier de bureau demandes de subventions

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de renouveler une partie du mobilier des services administratifs : un armoire anti feu, un bureau, une chaise et un ordinateur portable.

PLAN DE FINANCEMENT :

MONTANT DES TRAVAUX (T.T.C.) :	5703.52 €
Armoire anti-feu :	2270.40 €
Bureau :	801.58 €
Chaise :	795.76 €
Ordinateur portable :	1835.78 €
FINANCEMENT :	
• Département 04 40%	2503.76 €
Autofinancement TTC	3199.76 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ <i>ABSTENTION</i>	0
▶ <i>CONTRE</i>	0
▶ <i>POUR</i>	8

▶ **APPROUVE** la demande de subvention
▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Délibération PONT ROCHE LA CROIX demandes de subventions

Monsieur le maire expose au Conseil municipal de la nécessité et de l'urgence de procéder à des travaux de remplacement du Pont de Roche la Croix afin d'assurer sa sécurisation et son entretien.

Pour financer ces travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Programme National Pont et Travaux du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

PLAN DE FINANCEMENT :

MONTANT DES TRAVAUX (T.T.C.) :	996420 €
MONTANT de L'OPÉRATION (HT) :	830350 €
FINANCEMENT :	
• DETR 20%	166070 €
• CEREMA 60%	498210 €
• Autofinancement TTC	332140 €

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ ABSTENTION	0
▶ CONTRE	0
▶ POUR	08

- ▶ **APPROUVE** la demande de subvention
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

Délibération remplacement carte de la cloche 2 volets et installation parafoudre ÉGLISE de Larche demandes subventions

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des travaux sur les installations techniques de l'église de Larche. Ces travaux comprennent le remplacement de la carte de commande des cloches, le remplacement du coffret de volet, l'installation du parafoudre afin de sécuriser les équipements.

Le remplacement est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement des cloches et la protection des installations de l'église.

Afin d'accompagner les financements de cette opération, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR.

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE:	
▶ ABSTENTION	0
▶ CONTRE	0
▶ POUR	08

- ▶ **APPROUVE** la demande de subvention
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

DÉLIBÉRATION Réfection Cimetière Larche demande subventions

Monsieur le maire expose au Conseil municipal de la nécessité d'entamer des travaux de réfection pour le cimetière de Larche.

PLAN DE FINANCEMENT :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Amenée et replis des équipes	550€	660€
Démolition, dépose soignée du portail d'entrée	1460€	1752€
Décroubage nécessaire autour du portail d'entrée et reprise de fissure inf à 15m2	600€	720€
Repose du portail d'origine comprenant les fondations, la repose des deux piliers et la finition en enduit projeté	5200€	6240€
Aléas 10% du montant des travaux	781€	937.2€

MONTANT DES TRAVAUX (T.T.C.) : 10309.20€

FINANCEMENT :

- DETR 60% **5154.60 €**
- Autofinancement TTC **5154.60 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE :	
▶ <i>ABSTENTION</i>	<i>0</i>
▶ <i>CONTRE</i>	<i>0</i>
▶ <i>POUR</i>	<i>08</i>

- ▶ **APPROUVE** la demande de subvention
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les documents s'y afférents.

DÉLIBÉRATION VENTE PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE B633

Le maire informe les conseillers municipaux avoir reçu une demande d'achat de terrain communal pour la parcelle B633 de 135m².

Précise que cette parcelle ne supporte aucune circulation, et que sa cession ne gênerait aucun voisin ou riverain.

Précise que le prix est de 16 par m² et que tous les frais serai à la charge de l'acquéreur (géomètre, frais de notaire...).

Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité des Membres présents à la séance :

VOTE :	
▶ <i>ABSTENTION</i>	<i>0</i>
▶ <i>CONTRE</i>	<i>0</i>
▶ <i>POUR</i>	<i>08</i>

- ▶ **AUTORISE** la vente de la parcelle B 633 pour une superficie de 135 m² au prix de 16€/m²
- ▶ **APPROUVE** l'intégration de cette parcelle à la Commune de Val d'Oronaye
- ▶ **CHARGENT** le maire d'effectuer les formalités nécessaires, et lui donnent délégation de signature dans ce dossier.

Clôture de la séance à